

Chapitre 11

LA DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES D'IMPORTANCE



CHAPITRE 11

LA DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES D'IMPORTANCE

Conformément au paragraphe 8 du premier alinéa de l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette comprend une section consacrée à la description des infrastructures et équipements existants et projetés sur le territoire. Les équipements et infrastructures dont il est question ici, sont ceux qui aux termes de la loi *intéressent les citoyens et contribuables de plus d'une municipalité ou qui sont mis en place par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou mandataires, par un organisme public ou par une commission scolaire*. Précisons que les infrastructures et équipements en transport (routier, maritime, aérien et ferroviaire) ont déjà été décrits au chapitre 10.

11.1 LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES EXISTANTS

Les équipements et infrastructures sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette ont été regroupés selon le niveau du gouvernement (ou des mandataires) qui en assure la gestion. On retrouve aux plans 11.1 et 11.2, la localisation de ces infrastructures et équipements. De façon générale, on note dans le cas des équipements des gouvernements supérieurs que la majorité de ces derniers sont regroupés sur le territoire de la ville de Rimouski.

Le 1^{er} janvier de l'an 2000, le *Centre d'appel d'urgence des régions de l'est du Québec* (CAUREQ, service d'appels d'urgence 911) a entrepris ses opérations. Les bureaux du CAUREQ sont situés dans l'aérogare de l'aéroport de Rimouski. Le territoire desservi par le CAUREQ comprend au total 99 municipalités réparties dans dix MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Toutes les municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette participent au financement du CAUREQ.

Outre ces équipements, il faut signaler l'implantation depuis 1997 de six centres d'accès communautaire à Internet (CACI)¹⁴⁴ sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. La mission des CACI vise principalement à familiariser la population à l'utilisation des nouvelles technologies de communication et encourager les entreprises à utiliser ce moyen de communication dans leurs activités commerciales courantes. Le démarrage des CACI a été financé par le gouvernement fédéral (Industrie Canada), alors que l'assistance technique était assurée par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC). Les opérations des CACI doivent s'autofinancer trois ans après leur date de démarrage.

La salle de spectacle de Rimouski a été inaugurée en 2005. Cette salle est localisée au centre-ville, contiguë au Centre civique actuel, et possède une capacité de 900 places. Bien qu'aucune entente intermunicipale ne lie les autres municipalités pour le financement des opérations, il n'en demeure pas moins que cet équipement est d'intérêt régional. Cet équipement a nécessité un investissement total de 11 millions de dollars.

¹⁴⁴ Ces six centres sont implantés à Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Eugène-de-Ladrière, La Trinité-des-Monts et Rimouski.

La description des équipements et des infrastructures d'importance**Tableau 11.1.1 : Équipements et infrastructures d'importance relevant des municipalités sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette**

Type d'équipement	Municipalité ^a	Localisation	Code ^b
Édifice de la MRC	Rimouski (Toutes les municipalités)	220, avenue de la Cathédrale	1
Salle de spectacles Desjardins-Telus	Rimouski (toutes les municipalités)	Rue Saint-Germain	2
Lieu d'enfouissement technique	Rimouski (Rimouski, St-Anaclet-de-Lessard, St Fabien et St-Valérien)	Rue Lausanne	3
Source d'approvisionnement en eau potable	St-Anaclet (St-Anaclet-de-Lessard, Rimouski)	- Lac à l'Anguille - Lac Desrosiers - Barrage Neigette	4
Casernes de pompiers	Rimouski (district de Pointe-au-Père)	620, boul. Ste-Anne	5
	St-Narcisse-de-Rimouski (St-Narcisse, St-Marcellin, districts de Mont-Label et Ste-Blandine)	195, route de l'Église	6
	Rimouski	11, St-Laurent Ouest	7
	St-Fabien (St-Fabien, St-Eugène-de-Ladrière)	67, 1 ^{re} Rue	8
	Rimouski (district Le Bic)(Bic, St-Valérien)	149, rue Ste-Cécile	9
	Rimouski (district de Ste-Blandine)	3, rue du Collège	10
Centre d'appels 911 (CAUREQ)	Rimouski (toutes les municipalités)	Aéroport de Rimouski	11
Dépôt en tranchée	St-Narcisse-de-Rimouski (St-Narcisse, district rimouskois de Mont-Label)	Route Taché	12
Colisée de Rimouski	Rimouski (Rimouski)	111, 2 ^e rue Ouest	13
Complexe sportif Guillaume Leblanc	Rimouski (Rimouski)	Boul. Arthur-Buies	14
Bibliothèque Lisette Morin de Rimouski	Rimouski (Rimouski)	Rue de l'Évêché	15
Bibliothèque municipale de Ste-Blandine	District de Ste-Blandine (districts de Ste-Blandine et de Mont-Label)	22, rue Lévesque	16
Aéroport	Rimouski (district de Rimouski-Est)	599, 3 ^e rue Est	17
Piste cyclable (Route verte)	St-Fabien, Rimouski	Tout le long du littoral	Plan 7.3.1

a Le nom de la première municipalité indique où se situe l'équipement ou l'infrastructure en question, alors que les noms mentionnés entre parenthèses sont ceux des municipalités qui bénéficient et participent au financement de ces différents services.

b Code d'identification sur les plans 11.1 et 11.2.

La description des équipements et des infrastructures d'importance**Tableau 11.1.2 : Équipements et infrastructures d'importance relevant du gouvernement provincial ou de l'un de ses mandataires sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette**

Équipement ou infrastructure	Ministère ou mandataire	Localisation	Code ^a
	Municipalité		
Affaires municipales et des régions			
Bureau régional	Rimouski	337, rue Moreault	A
Agriculture, Pêcheries et Alimentation			
Bureau régional et laboratoire	Rimouski	337, rue Moreault	A
Culture et communications			
Bureau régional et Centre d'archives)	Rimouski	337, rue Moreault	A
Conservatoire de musique	Rimouski	22, rue Ste-Marie	B
Éducation			
Cégep de Rimouski	Rimouski	60, rue de l'Évêché Ouest	C
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	Rimouski	300, rue des Ursulines	D
Développement durable, environnement et faune			
Bureau régional	Rimouski	92, rue Belzile	E
Justice			
Palais de justice	Rimouski	183, de la Cathédrale	F
Santé et Services sociaux			
Centre hospitalier régional de Rimouski (et chambre hyperbare de l'Institut maritime);	Rimouski	150, rue Rouleau (53, rue St-Germain Ouest)	G
Centre local des services communautaires de l'estuaire (CLSC)	Rimouski	165, rue des Gouverneurs	H
Centre d'hébergement et de soins longue durée (CHSLD)	Rimouski	645, rue St-Germain	I
Sécurité publique			
Sûreté du Québec	Rimouski	393, rue Vanier	J
Centre de détention	Rimouski	200, rue des Négociants	K
Transports			
Bureau et entreposage	Rimouski	607, rue Tessier	L
Halte routière	Bic	Route 132	M

La description des équipements et des infrastructures d'importance

Hydro-Québec			
Postes et lignes de répartition	Rimouski	- Poste Jules A. Brillant, à l'extrémité de la 2 ^e rue est (230-25 kV) ;	N
		- Poste de Ste-Odile-sur-Rimouski, intersection de la route 232 et de l'autoroute 20 (69-25 kV) ;	O
	Rimouski (District de Ste-Odile-sur-Rimouski)	- Poste de Rimouski, sur le chemin Beauséjour (315-230-69 kV).	P
	Rimouski (district Le Bic)	- Poste Montée St-Valérien (69-25 kV).	Q
Sites de télécommunications	Saint-Fabien	- Station du Pic Champlain	R
	Rimouski	- Station de Rimouski	S
Lignes de transport d'énergie	Rimouski, Saint-Valérien, Saint-Fabien, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Marcellin	- lignes à 315 kV (63 km) - lignes à 230 kV (117 km) - lignes à 69 kV (35 km) - lignes à 230 kV (63 km) <i>Information modifiée, Règlement. 1-11</i>	Plan 8.2
Siège régional	Rimouski	389, rue Vanier	T
Centre administratif du Bas-St-Laurent	Rimouski	355, boul. St-Germain	U
Commission scolaire			
École polyvalente Paul-Hubert	Rimouski	250 boul. Arthur-Buies Ouest	V
Centre de formation Rimouski-Neigette	Rimouski	424, rue Ross	W
Société immobilière du Québec			
Bureau régional	Rimouski	337, rue Moreault	A

a Code d'identification sur les plans 11.1 et 11.2.

La description des équipements et des infrastructures d'importance**Tableau 11.1.3 : Équipements et infrastructures d'importance relevant du gouvernement fédéral ou l'un de ses mandataires sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette**

Équipement ou infrastructure	Ministère ou mandataire	Localisation	Code ^a
	Municipalité		
<i>Environnement Canada (Parcs Canada)</i>			
Site historique (phare)	Rimouski (district de Pointe-au-Père)	Ave. Père-Nouvel	X
<i>Transport Canada</i>			
Port	Rimouski (district de Rimouski-Est)		Y

a Code d'identification sur le plan 11.2

11.2 LA DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES PROJÉTÉS¹⁴⁵

Quant aux équipements et infrastructures à mettre en place, il y en a deux qui relèvent des municipalités, c'est-à-dire la salle de spectacle à Rimouski ainsi que le centre de récupération des matières résiduelles.

Le centre de récupération des matières résiduelles, l'écocentre, devra faire l'objet d'une entente intermunicipale et toutes les municipalités y participeront, un consensus a d'ailleurs été obtenu à cet égard au sein du conseil des maires. Le site du projet n'est pas encore connu, mais il serait préférablement situé à proximité du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski, respectant ainsi les intentions d'aménagement en vertu desquelles les équipements majeurs doivent prioritairement être localisés sur le territoire de la ville de Rimouski. L'étude de faisabilité qui a été déposée dans le cadre de la réalisation de ce projet, fait mention d'un investissement de l'ordre de 1,7 million de dollars pour la réalisation de cet équipement.

Par ailleurs, la MRC envisage la possibilité de s'impliquer dans la production d'énergie renouvelable en devenant partenaire dans la réalisation d'un parc éolien de grande envergure. En janvier 2006, une tour de mesure de vents appartenant à la MRC a été érigée sur un site à Saint-Eugène-de-Ladrière afin de bien connaître le potentiel éolien du secteur. Avec cette étude de vent, la MRC approchera des partenaires en vue de produire une soumission dans le cadre du second appel d'offres de 2000 mégawatts lancé par Hydro-Québec en 2005. Le futur parc éolien pourrait contenir entre 50 et 75 éoliennes pour une capacité d'environ 100 mégawatts. Il s'agit d'un projet régional important qui permettra le partage de revenus récurrents pour l'ensemble des municipalités de la MRC.

Consciente des diverses préoccupations des citoyens à l'égard des impacts du déploiement des éoliennes sur le territoire, la MRC a adopté en avril 2006, un règlement de contrôle intérimaire régissant l'implantation d'éoliennes. Les normes édictées ont fait l'objet

¹⁴⁵ La présente section du schéma d'aménagement est présentée à titre de document indiquant les coûts approximatifs des divers équipements et infrastructures à mettre en place dans le cadre du schéma d'aménagement révisé.

La description des équipements et des infrastructures d'importance

d'une consultation publique avant d'être intégrées au schéma d'aménagement révisé (voir chapitre 8, section 8.2.2 et au document complémentaire la section 12.19).

La MRC prévoit également la réalisation de deux nouvelles infrastructures, soit le prolongement de l'autoroute 20 en direction ouest jusqu'à Cacouna et le prolongement de la Route verte entre le district Le Bic et Rimouski, ainsi qu'entre le district Le Bic et la MRC des Basques.

Le tracé approximatif est illustré au plan 10.2 du chapitre portant sur les transports. Le maître d'œuvre de ce projet est bien sûr, le ministère des Transports du Québec. Aucun échéancier précis n'a été avancé cependant, le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette tient ici à réitérer sa demande, à savoir que le gouvernement procède le plus rapidement possible à la réalisation de ces travaux, car un tel lien autoroutier entre Rimouski et les grands marchés favoriserait grandement l'économie régionale.

Pour ce qui est de la Route verte, l'Association Rimouski Ville-Cyclable, responsable de la réalisation de cette infrastructure, a déjà amassé un montant de 100 000 \$ en 2004 pour le financement du prolongement de la piste vers le district Le Bic. Quatre tracés sont à l'étude et les coûts varient de 850 000 \$ à 2,9 millions \$. Le choix du tracé final n'est pas encore connu.

Enfin, mentionnons à ce chapitre qu'Hydro-Québec construira une nouvelle ligne de transport d'énergie à 230 kV afin d'intégrer à son réseau la production des futurs parcs éoliens implantés en Gaspésie. Cette ligne de 60 kilomètres reliera directement le poste de répartition localisé sur le chemin Beauséjour à Rimouski (district de Ste-Odile-sur-Rimouski) à celui de Les Boules¹⁴⁶. La localisation exacte de ce nouvel équipement n'est pas encore connue. Toutefois, il devrait être implanté à l'intérieur d'un corridor d'environ 5 kilomètres au sud des lignes de transport existantes. Il s'agit de travaux estimés à 450 millions \$. La ligne sera opérationnelle en 2008.

Mentionnons par ailleurs que depuis l'entrée en vigueur du premier schéma d'aménagement en 1988, trois équipements majeurs ont été agrandis, soit :

- l'agrandissement du Centre hospitalier régional de Rimouski (CHRR) entre 1993 et 1996, au coût de 40 millions de dollars; en 2002, le Centre a investi quelque 6 millions de dollars dans l'agrandissement du service de radio-oncologie;
- l'agrandissement de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) entre 1994 et 1996, au coût de 12 millions de dollars;
- et enfin l'agrandissement du Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD Rimouski-Neigette), a nécessité un investissement de l'ordre de 11 millions de dollars.

¹⁴⁶ Source : Hydro-Québec TransÉnergie, bulletin d'information n 1, juin 2005

La description des équipements et des infrastructures d'importance

11.3 LES INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT

Les intentions d'aménagement à l'égard des infrastructures et équipements publics sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette consistent à favoriser prioritairement leur implantation à proximité du principal noyau urbain qu'est Rimouski. En ce qui concerne le développement de la filière éolienne, les intentions d'aménagement visent à encadrer l'implantation de ces structures et à tirer le maximum de retombées économiques pour l'ensemble des municipalités de la MRC.

Par ailleurs, l'implantation de nouveaux équipements d'Hydro-Québec devrait prendre en compte les critères d'aménagement suivants :

- utiliser prioritairement les corridors déjà empruntés par les lignes de transport d'énergie, les sites où sont localisés les postes de transformation et les espaces où l'impact sur le milieu sera minime;
- favoriser autant que possible l'implantation des infrastructures électriques et de télécommunication à l'extérieur des milieux suivants:
 - les territoires d'intérêt esthétique, patrimonial, écologique et historique identifiés au schéma d'aménagement révisé;
 - les points de vue panoramiques le long des routes 132 et 232;
 - les aires d'affectations récréatives identifiées au schéma d'aménagement révisé;
- minimiser les impacts des équipements d'utilité publique sur la santé publique.